



PROCES VERBAL

COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 2 mai 2020

VISIOCONFÉRENCE

SOMMAIRE

Table des matières

1. Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 29 février 2020.....	4
2. Etat des licences.....	4
3. Affaires administratives.....	4
4. Etat d'avancement des finances.....	5
5. Tarification Formations 2020/2021.....	9
6. Technique.....	9
7. Qualiclub.....	10
8. Divers.....	10

MEMBRES PRÉSENTS

ABECASSIS Mélanie	Membre
BRUNET Marie-José	Membre
CHERRIER Mélanie	Vice-Présidente
CHEVALIER Jean-Marc	Trésorier
EHRMANN Yves	Vice-Président – Président Bas-Rhin
FERANDEL Elric	Membre
HAUSSER Joseph	Vice-Président – représentant du Haut-Rhin
HEYMER Véronique	Membre
JULLOT Marc-Antoine	RTR TR-TU
KONIECZNY Stéphane	DTRG – Président Haute-Marne
LANCE Géraldine	Membre
LAURANT Olivier	Membre – Président des Ardennes
LECLERC Jacques	Membre
LECOMTE Marie	RTR GAC
LICHTLÉ Agnès	RTR GR
LOUGHIN Dominique	Médecin
LSURGER Sophie	Membre
MATHIS Serge	Vice-Président
NEU FABER Sophie	Membre
NOBLET Damien	Vice-Président
OLLIVIER Stéphanie	Membre
PIERQUIN Claudine	Membre
SALAUN Evelyne	Vice-Présidente
SPINNER Annie	Présidente
SUAREZ Chantal	RTR GAF – représentant de la Moselle
VINCENT Cyrille	RTR GAM – Président des Vosges
WADEL Claude	Secrétaire

MEMBRES EXCUSÉS

CRANCE Magali	RTR TMG
DECLERCQ Johann	Membre
JEANTY Christophe	Vice-Président
PICCIRILLI Nadège	RTR GPT

INVITÉS

LORO Stevy	Directeur général
MEYER Gaël	CTS

1. Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 29 février 2020.

La Présidente propose aux voix le projet du PV du 29 février 2020, les membres du comité directeur présents l'approuvent à l'unanimité avec 4 abstentions.

2. Etat des licences.

Claude WADEL annonce l'état des licences au 29 avril 2020.

A ce jour, 36682 licences validées pour 3 licences en attente, soit une baisse de 1 569 licences. Au niveau des départements, on observe les variations suivantes :

- | | |
|--|-------------------------|
| ❖ Vosges : 107% | ❖ Moselle : 95% |
| ❖ Haute-Marne, Meurthe et Moselle : 101% | ❖ Aube, Haut-Rhin : 94% |
| ❖ Ardennes : 98% | ❖ Bas-Rhin : 93% |
| ❖ Marne : 96% | ❖ Meuse : 67% |

Avec un score de 95.9% de licences par rapport à l'an dernier (97.8 % au niveau national), le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est se situe à la 10ème place sur les 13 régions de la métropole. Seules 3 régions dépassent leur score de licences de l'an dernier : Auvergne-Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Pays de Loire.

Affiliations : 164 clubs se sont affiliés cette année contre 169 l'an dernier. 6 clubs seront mis en sommeil et 1 club s'est de nouveau affilié (anciennement 2016).

Sur le plan national, 8 régions sur 13 ont augmenté leur nombre de clubs et, là aussi, nous nous positionnons à la 10ème place devant la Normandie, les Hauts de France et la Corse.

Olivier LAURANT indique que le COVID-19 a forcément eu un impact sur le développement des licences.

3. Affaires administratives

Ressources Humaines

Stevy LORO informe les membres du Comité Directeur que Mélody SCHNURR a été embauchée à compter du 1^{er} avril 2020. Comme pour la majorité de ces nouveaux collègues de travail, elle a été placée en activité partielle à 100% au 1^{er} avril 2020.

Les salariés reprendront à 50 % à partir du lundi 11 mai 2020. Cette reprise sera effectuée en télétravail jusqu'au lundi 1^{er} juin 2020. A compter du mardi 2 juin 2020, l'ensemble des salariés reprendront le travail à 100% et pourront réintégrer les locaux dans le cas d'une situation sanitaire stagnante ou en amélioration.

Concernant les deux entraîneurs du Comité Régional, nous sommes dans l'attente des directives du Ministère des Sports et de la Fédération concernant la réouverture des CREPS. Dès l'ouverture de ces derniers, ils seront autorisés à accéder aux salles d'entraînements tout en respectant drastiquement les protocoles qui seront établis par le Ministère des Sports et la Fédération.

Le Comité Régional va prochainement procéder à l'achat de masques chirurgicaux et lavables ainsi que des gels hydroalcooliques qui seront mis à disposition des salariés.

Concernant le financement de l'activité partielle, le Comité Régional devrait percevoir la somme

de 5 874 € de l'état. Celle-ci est inférieure à la normale car nos salariés possèdent des contrats en modulation du temps de travail. Ceci impliquant que l'état considère que si un salarié est en avance sur les heures effectuées, celles-ci n'entrent pas dans le calcul de l'indemnité. Elles viennent en déduction de l'indemnité.

Marie José BRUNET précise que les clubs employeurs qui ont des aides de l'état et qui ont sollicité le dispositif de l'activité partielle auront peut-être une déduction pour qu'il n'y ait pas de mécanisme de surcompensation du coût réel du travail.

Enfin, le Comité Régional a décidé de maintenir à 100% le salaire de l'ensemble de ses employés.

Informations fédérales

Pour la saison 2020/2021, l'augmentation de 1 € de la part fédérale n'est pour l'instant pas maintenue.

Pour la saison 2021/2022, l'augmentation de la part fédérale sera de 0,50 euros.

Pour la saison 2022/2023, l'augmentation de la part fédérale sera de 1 €.

Pour la saison 2023/2024, l'augmentation de la part fédérale sera de 1 €.

Le congrès fédéral du 27 juin 2020 est reporté au 21 novembre 2020, donc à la date de l'AG électorale. Il est proposé que le samedi 21 novembre soit une assemblée générale classique et que le dimanche 22 novembre 2020 soit l'assemblée générale électorale.

Concernant le coût de l'assurance, la Fédération indique qu'Allianz dépense 13 000 000 € par an pour la gymnastique. A cet effet, Allianz a alerté la Fédération pour lui indiquer que ce n'était pas tenable. Ce qui impliquera une augmentation de 1 € pour chaque licencié à compter de la saison 2020/2021. Cette proposition sera soumise à un vote lors de la prochaine assemblée générale.

Pour information, la majorité des accidents se produisent sur les agrès du saut et du trampoliner. Il est également signalé un problème dans le niveau d'encadrement des cadres.

4. Etat d'avancement des finances

Jean-Marc CHEVALIER présente l'état d'avancement des finances du Comité Régional.

Charges d'exploitation : 60 - Achat

1. Le reversement des licences : ce poste des reversements des licences aux clubs n'a pas évolué par rapport à la situation N° 1. Le prochain reversement doit se faire en mai pour un montant de 368 159 €. Pour rappel : le Comité Régional a déjà versé la somme de 351 909 €, soit au total la somme de 720 000 € (351 909 + 368 159). Le prévisionnel est de 897 000 €, soit un delta négatif de 177 000 €.
2. Le reversement des licences aux départements : le second versement est programmé en juin pour un montant de 47 000 €. Pour rappel : le Comité Régional a déjà réglé la somme de 44 000 €, soit un total 91 000 €. Le prévisionnel est de 92 000 €.
3. Le reversement des assurances : Il n'y a pas de changement par rapport à la situation n°1 soit un montant de 115 000 €. Le prévisionnel est de 138 000 €, soit une différence de 23 000 €.
4. Les frais de compétitions est le seul poste à avoir subi une légère évolution, soit un montant de 64 640€, dont déjà engagé au 31/01/2020 la somme de 42 928€. Soit une différence de 21 712 €.

61 - Autres services extérieurs

1. Les dépenses de personnel extérieur pour un montant de 3 083 € soit + 672 € par rapport à la situation n°1.
2. Les dépenses de rémunérations d'intermédiaires et honoraires de l'expert-comptable et CAC, soit 6 200 € inchangé par rapport à la dernière situation.
3. Les dépenses de communication pour un montant de 15 934 € soit +630 € par rapport à la situation n°1.
4. Les dépenses de déplacements, missions et réceptions pour un montant de 63 000 € soit + 17 000 € par rapport à la dernière situation de janvier selon le détail ci-dessous :
 - a. Les hébergements des actions au 31/03 pour un montant de 14 789 €, soit + 3 783 € par rapport à la situation n°1 (11 006 €). Pour rappel : le prévisionnel est de 32 000 €.
 - b. La restauration des actions au 31/03 pour un montant de 8 521 €, soit + 2 523 € par rapport à la situation n°1 (5 998 €). Pour rappel le prévisionnel est de 25 000 €.
 - c. Les déplacements des actions au 31/03 pour un montant de 39 917 €, soit + 11 000 € par rapport à la situation n°1(28 921 €) Pour rappel le prévisionnel est de 98 649 €.
5. Les dépenses des frais postaux et télécom pour un montant de 2 508 €, soit + 582 € par rapport à la situation au 31/03 (1 926 €)
6. Les dépenses diverses pour un montant de 288 €, soit un écart de 74 € par rapport à notre dernière situation.

64 – Charges de personnel

Ce poste qui incorpore la masse et les charges salariales est de loin le poste le moins compressible de notre activité avec celui des charges fixes (location immobilière et charges administratives).

Pour rappel notre prévision sur ce poste de dépense incompressible sur l'exercice 2019/2020 est de 377 000 €. A ce jour, soit 8/13^{ème} de nos dépenses, notre engagement représente un montant de 215 000 € ce qui pourrait représenter un montant de 350 000 € sur l'exercice complet (13 mois).

Toutefois, nous devons rester très prudent en ce domaine puisque je rappelle qu'actuellement une procédure de rupture conventionnelle est actuellement en cours.

65 – Autres charges de gestion courante

Nous rappelons que cette section nouvellement créée devrait nous permettre de mieux cerner nos engagements financiers en relation avec les politiques mises en place par le Comité Régional.

A ce jour, les sommes dépensées représentent le seul poste de notre politique "haut-niveau" pour un montant de 97 000 € pour une prévision de 125 000 €.

La différence, soit 20 000 €, concerne nos engagements SACEM et SPRE (somme forfaitaire conventionnellement déterminée par la FFGym et la SACEM).

A 5 mois de la fin de notre exercice nos dépenses sont pour l'instant très légèrement inférieures à 50%. Toutefois, nous devons verser dans les prochains mois :

1. A la FFGym en mai la somme de 368 000 € et fin août début septembre la somme de 140 000 €, soit au total 508 000 €.
2. Aux comités départementaux, en juin, la somme de 47 000 €.
3. Soit au total pas moins de 555 000 €.

Produits d'exploitation : 70 – Vente de produits finis, prestations, etc.

1. Les licences, affiliations et assurances : ce poste de produit qui représente de loin le moyen le plus sûr de réaliser nos projets s'établit au 31/03 à la somme brut de 1 222 000 € brut c'est à dire avant reversement à la FFGym de sa cote part de licences, d'affiliations et de la totalité des cotisations d'assurance).

Sur les 4 premiers mois de l'année sportive nous avons perçu 736 000 € (soit + 486 000 €). Le montant net (c'est à dire, cette fois ci, après reversement à la FFGym de la cote part de licences, d'affiliations et de la totalité des cotisations d'assurance) serait alors à ce jour de 730 000 € (1 222 000 € - 492 000€).

Nous rappelons que notre prévisionnel basé sur une augmentation jugée basse à l'époque de 2% du nombre de licenciés (soit 730 supplémentaires) ne sera pas atteint. De plus et compte tenu des dernières informations statistiques que Claude WADEL a communiqué, nous devons en effet déplorer une perte de 1 569 adhérents soit en comparaison avec notre budget prévisionnel une perte 2 299 licenciés (1569 + 730), soit un manque à gagner estimées de 22 000 € (2 299 x 9,70€). Également, il convient de rappeler que le mois d'avril correspond au second appel de cotisation et que nous attendons prévisionnellement en entrée de 600 000€.

Nous devons rester très attentifs à la situation des associations pendant cette période de pandémie et peut-être aux difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Toutefois, nous ne pourrions pas de toute évidence, faute de capacité financière suffisante, nous engager dans des aides qui entrainerait en l'état actuel de nos finances à un déséquilibre qui pourrait être irrémédiable à la pérennité du Comité Régional.

2. Les stages, formations, compétitions : autre poste de produit correspondant au cumul des ressources résultant des inscriptions des stages, formations et compétitions qui représente au 31/03 la somme de 114 000 €.

- a. On peut ici constater que le produit des compétitions (48 000 €) se situe seulement à 31% de réalisation par rapport à la prévision de 155 000 €. Nous devons considérer en raison de l'arrêt des compétitions que ce poste n'évoluera plus soit un manque à gagner de – 107 000 €.

- b. Cependant, le produit des stages est pratiquement atteint pour un montant de 65 000 € (prévisionnel 66 000 €).

Au 31/03, nous avons reçu la somme de 84 984 € :

- ❖ PSF= 41 400 €
- ❖ DIVAP REGION= 5 000 €
- ❖ REGION - MATERIEL= 3 844 €
- ❖ FFGYM - COT= 34 740 €

Il reste à recevoir la somme de 71 000 € correspondant aux subventions suivantes :

- ❖ REGION CONVENTION TRIENNALE = 67 000€
- ❖ REGION EMPLOI = 4 000 €

Soit un total 156 000 € pour un prévisionnel de 191 000 € soit un écart négatif de 35 000 €.

Nous sommes au 31/03 dans une situation pour laquelle la visibilité est difficile à appréhender et factuellement, nous pouvons simplement dire que :

- ❖ Le total produit de 1 442 000 € pour une réalisation à 68%
- ❖ Le total charge de 845 000 € pour une réalisation à 50%
- ❖ Soit un écart de 597 000 €.
- ❖ Et de rappeler l'ensemble des réserves et observations que j'ai pu émettre lors de mes différents commentaires.

La situation de Trésorerie

La trésorerie au 27/04 est dans la situation suivante :

- 1) Compte épargne (CM Strasbourg) : 211 147 €
- 2) Compte épargne (CM Nancy) : 12 491 €
- 3) Compte courant : 69 099 €

Soit un total de 292 737 €.

Les points particuliers :

- ❖ Les fiches de frais de la compétition d'Haguenau n'ont toujours pas été réglées (absence d'information de la part du responsable administratif liée directement à la situation du COVID-19). En attente.
- ❖ Nous allons rembourser aux associations concernées les frais d'engagements des compétitions qui ont été annulées, soit un montant de 17 000 €.
- ❖ Un état des licences non réglées au 29/04 a été établi il en ressort les éléments suivants :
 - Concernant l'émission des factures du mois d'octobre : 7 clubs n'ont toujours pas réglé leur facture pour un montant total de 21 243 €.
 - Concernant l'émission des factures du mois de mars, le restant à encaisser est de 329 929 €. Les relances ont été envoyées. Compte tenu de la situation de confinement, Nathalie constate qu'il est difficile de joindre les associations.
 - Une association se démarque pour son retard dans le règlement de ces factures pour un montant cumulé de 25 000 €.

Enfin, *Jean-Marc CHEVALIER* précise que lors de la dernière assemblée générale, nous avons voté une augmentation de 1 € de la licence régionale. Devons-nous revenir en arrière, diminuer cette augmentation de 50% ou maintenir les 1 € ? Néanmoins, il est rappelé que lors la saison précédente, nous avons subi un lourd déficit et qu'il est certainement plus prudent d'attendre que l'expert-comptable et Nathalie nous communique début juin une situation qui corresponde à la réalité de la saison écoulée.

Yves ERHMANN précise que l'enjeu est de retrouver nos adhérents à la rentrée et il invite à ce que cette augmentation soit bloquée.

Olivier LAURANT fait remarquer que cela fera 8,50 € d'augmentation par licencié dans les trois ans à venir. Il questionne sur comment allons-nous réussir à conserver nos clubs si nous continuons à vouloir augmenter les coûts lors de chaque difficulté économique.

Serge MATHIS indique qu'il est peut-être préférable de revoir la politique d'augmentation pour la saison à venir.

Jean-Marc CHEVALIER alerte sur le fait qu'il faudra probablement remettre en cause toutes nos politiques et nos façons de fonctionner si nous ne maintenons pas cette augmentation de 1 €.

Stevy LORO fait remarquer aux membres du Comité Directeur que cette année nous allons déjà observer une baisse des produits des licences de 20 000 € et que l'année prochaine l'augmentation devrait amener une augmentation des produits des licences de 36 000 €. En cas d'annulation de l'augmentation, il faudra effectivement revoir l'ensemble des budgets à la baisse.

Annie SPINNER indique que dans un premier temps, un courrier sera envoyé aux clubs pour maintenir une communication régulière.

5. Tarification Formations 2020/2021

Stevy LORO présente aux membres du Comité Directeur la proposition des tarifs des formations 2020/2021 en lien avec l'organisme de formation EST FORMGYM.

Il est précisé que les frais de dossier (5€) doivent avoir pour conséquence d'amortir un minimum le poste de la responsable des formations mais également de contribuer aux paiements des charges sociales des formateurs qui s'élevaient à 8 150 € pour l'année civile 2019.

Concernant la tarification proposée pour les salariés, celle-ci est calculée selon un coût de 10 €/heure. Il est également précisé que l'ensemble des formations seront gérées par l'organisme de formation. De ce fait, la gestion administrative sera plus importante ce qui renforce la mise en place des 5 € de frais de dossier.

Olivier LAURANT indique qu'il faudra faire preuve de pédagogie envers les clubs et ne pas seulement se limiter à l'envoi d'un mail.

Dominique LOUGHIN indique qu'il faudrait privilégier la subrogation de paiement afin que les clubs qui inscrivent des stagiaires « salariés » en formation n'aient pas à payer en avance.

Claude WADEL demande s'il est vraiment nécessaire d'ajouter 5 € de frais de dossier pour chaque formation.

Stevy LORO précise qu'une présentation pédagogique pourra être effectuée lors de l'assemblée générale.

La Présidente propose aux voix la tarification des formations 2020/2021. Cette tarification comprend 5 euros de frais de dossier pour toutes les formations et un coût de 10 euros de l'heure pour les formations « salarié ». Les membres du Comité Directeur présents l'approuvent à l'unanimité avec 5 abstentions.

Forfait hébergement/restauration

Stevy LORO présente aux membres du Comité Directeur une proposition de forfait hébergement/restauration pour ce qui concerne les formations 2020/2021. L'objet de ce forfait est de pouvoir garantir un prix fixe des charges annexes au coût pédagogique d'une formation.

Il est proposé d'afficher un prix de 35 € pour une nuit + un petit déjeuner ainsi qu'un prix de repas à 10 € pour chaque formation. Le forfait évolue en fonction de la durée des formations.

Claude WADEL indique qu'il serait préférable d'avoir les mêmes forfaits hébergements pour les actions de stage et les actions de formation.

La Présidente propose aux voix le forfait hébergement/restauration des formations 2020/2021. Les membres du Comité Directeur présents l'approuvent à la majorité avec 1 contre.

6. Technique

Stéphane KONIECNZY indique la méthodologie opérée pour réaliser le projet de calendrier des compétitions interdépartementales et régionales 2020/2021.

- a. Prise en compte des avis des Comités Techniques sur les compétitions 2019/2020.
- b. Avis des différents acteurs concernant le jumelage des disciplines en 2019/2020.
- c. Respect de la règle des quatre semaines entre départements, région et national.
- d. Prise en compte de la relecture des disciplines AERO et GAM/GAF.
- e. Calendrier soumis aux Comités Techniques pour approbation.

Pour l'accueil des compétitions 2020/2021, il est proposé de privilégier les clubs qui n'ont pas pu organiser une compétition cette saison par suite du COVID-19.

Gaël MEYER présente l'intégralité du calendrier. Il est précisé que plusieurs solutions ont été proposées concernant le weekend de pâques. Aussi, cette date est nouvellement imposée par la FFGym afin que les entraîneurs d'autres régions n'aient pas accès aux classements verticaux.

Yves ERHMANN demande qu'un courrier de refus soit envoyé à la FFGym.

Plusieurs élus font mention d'une incompréhension sur la date retenue par la FFGym.

Il est également indiqué que si cette date était avancée d'une semaine cela aurait une répercussion sur l'ensemble du calendrier.

Marc-Antoine JULLOT signale un doublon dans le calendrier. Celui-ci sera prochainement rectifié.

Claude WADEL émet des réserves sur la compétition interdépartementale Est des 12 et 13 février regroupant GAM, GAF, GAC, TEAM, AER et TU en un même lieu, quel club est en capacité de l'organiser et les gymnastes qui pratiquent plusieurs disciplines pourront-ils tous concourir ?

La Présidente propose aux voix la validation des compétitions sur le weekend de pâques. Les membres du Comité Directeur présents l'approuvent par 15 pour, 11 contre et 1 abstention.

7. Qualiclub

Mélanie CHERRIER informe qu'elle va prochainement débiter les formations des accompagnateurs.

Elle suit actuellement sur la plateforme les demandes des clubs, même si celles-ci ne sont pas nombreuses pour l'instant (17 clubs).

Dans un premier temps, pour la reconnaissance Bronze, les accompagnateurs n'ont pas besoin de se déplacer dans les clubs.

Elle fera prochainement un compte-rendu concernant l'avancé de ce projet.

8. Divers

Gym Santé

La formation Coach Gym Santé 2019/2020 n'a pas pu aller à son terme. Nous sommes dans l'attente d'une date de la FFGym pour reprogrammer le module 3. Celui-ci pourrait regrouper plusieurs régions.

Le Comité Régional a candidaté pour la formation Coach Gym Santé 2020/2021. Cependant le 1^{er} module programmé au mois de juillet n'est pas certain de pouvoir se tenir par rapport aux restrictions imposées par la crise sanitaire. Nous allons probablement décaler ce premier module.

Cap'GYM

Joseph Hausser indique que dans le cadre du projet Cap'Gym destiné à créer du lien entre les clubs, un défi différent chaque semaine sera proposé aux clubs via la page Facebook. Une évaluation sera faite à l'issue de chaque et le club gagnant recevra un bon d'achat de 100 euros. 8 défis seront proposés et le règlement a été adressé à tous les clubs. L'adresse contact pour les défis est : capgym@ffgymgrandest.fr.

Fin de la réunion : 12h50

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Wadel', with a long horizontal flourish extending to the right.

Claude WADEL

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Spinner', with a large, stylized initial 'A'.

Annie SPINNER